

Angoulême, le 17 Janvier mil huit cent soixante  
huit, à huit heures du matin.

M. le Sous-préfet Charles Raet, commissaire de  
police de la ville d'Andenne, délégué par l'administration  
communale du dit lieu, à l'effet de procéder à une infor-  
mation d. commodo et incommodo sur la demande  
formée pour le conseil communal de cette ville, tendant  
à contracter pour l'intermédiaire de la société du crédit  
communal, un emprunt pour couvrir partie des dépenses  
à résulter de l'achat d'immeubles situés à Andenne  
pour servir de presbytère et à la construction d'une école,  
comme aussi de l'érection et de l'agrandissement de bâtiments  
d'écoles à Andenne, Andenne et Grognon et de  
travaux de voirie, me suis rendu à l'hôtel de ville, lieu  
indiqué, après m'être assuré que cette information avait été  
annoncée de la manière prescrite par les instructions sur  
la matière, à l'effet de recevoir les oppositions ou  
observations à cette demande.

À onze heures, comme il ne s'était présentée personne  
et que l'heure fixée pour la clôture était arrivée, j'ai  
clos le présent procès-verbal.

À Andenne, le jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire de Police

Poucoy